

TENNIS CLUB DE NOGENT - TCN

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

Le présent règlement définit les conditions d'accès et d'utilisation des installations du TCN. Il est rappelé que le TCN est une structure associative à laquelle, par définition, chaque sociétaire participe. L'intérêt général prévalant sur les intérêts particuliers, il est du devoir de chacun de respecter, et faire respecter, ce règlement afin de faciliter l'harmonie des relations entre tous. Les dirigeants bénévoles qui en ont arrêté les termes n'ont poursuivi que ce seul objectif.

Préambule

Signification de certains termes fréquemment utilisés dans les articles qui suivent:

- "été" désigne la période sans bulle;
- "hiver" désigne la période pendant laquelle la bulle est montée;
- "sociétaires" désigne l'ensemble des membres du club (adhérents tout accès, semaine, midi et quick été, école de tennis adultes et jeunes inscrits en école de tennis).

1. Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture du club

- Semaine hiver: de 8 h à 23 h.
- Week-end hiver: de 8 h à 21 h.
- Semaine été: de 8 h à 23 h.
- Week-end été: de 8 h à 23 h.

Concernant le mois d'août, des horaires spécifiques peuvent être aménagés en fonction de la fréquentation.

Horaires d'ouverture de l'accueil

- lundi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Mardi : de 10h à 13h et de 17h à 19h.
- Mercredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h.
- Jeudi : 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Vendredi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h puis de 17h à 19h.
- Samedi : de 9h à 19h.
- Dimanche : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

2. Accès au TCN

L'accès au TCN est réservé aux sociétaires ainsi qu'aux personnes ayant avec eux un lien familial ou amical, aux locataires et aux joueurs invités.

L'accès aux courts est réservé aux sociétaires dès leur inscription et à jour de leur cotisation.

Les enfants, en dehors des heures de cours de l'école de tennis, sont sous la responsabilité de leurs parents dans l'enceinte du TCN.

3. Formules d'adhésion

Adultes et Jeunes

8 formules :

- tout accès (7 jours sur 7),
- accès semaine (du lundi au vendredi),
- accès midi (du lundi au vendredi entre 12h et 14h)
- tout accès jeunes (7 jours sur 7),
- tout accès quick (7 jours sur 7 sur les 3 terrains en béton poreux),
- accès quick semaine (du lundi au vendredi sur les 3 terrains en béton poreux),
- accès quick midi (du lundi au vendredi entre 12h et 14h sur les 3 terrains en béton poreux)
- tout accès quick jeunes (7 jours sur 7 sur les 3 terrains en béton poreux).

4. Formules cours collectives

Adultes et Jeunes

10 formules :

Pour toutes les formules : il est inclus l'accès aux 2 terrains semi-couvert sur toute l'année sportive.

Ecole de tennis (durant toute l'année scolaire, hors vacances, sous couvert en hiver terrains 1, 2, 3, 4, 5, 6)

Cours jeunes

- Baby-tennis (3 à 4 ans): 30 séances de 45min par semaine, le mercredi ou le samedi.
- Mini-tennis (5 à 6 ans) : 30 séances de 1h par semaine, le mercredi ou le samedi.
- Galaxie tennis (7 à 10 ans) : 30 séances de 1h par semaine, le mercredi ou le samedi.
- École tennis (11 à 14 ans) : 30 séances de 1h par semaine, le mercredi ou le samedi.
- Club junior (11 à 14 ans) : 30 séances de 1h30 par semaine, le mercredi ou le samedi.
- Club ados (15 à 18 ans) : 30 séances de 1h30 par semaine, le mercredi ou le samedi.

Un supplément accès terre battue jeune peut leur permettre un tout accès annuel aux 3 terres battues.

Sur sélection:

- Groupe avenir club (7 à 10 ans): 30 séances de 2x1h par semaine, le soir en semaine ou le mercredi, samedi.
- Centre d'entraînement (11 à 18 ans) : 30 séances de 2x1h30 par semaine, le soir en semaine ou le mercredi, samedi.

Cours adultes

- Le soir à partir de 18h ou le samedi: 30 séances de 1 h 30.
- La semaine en journée jusqu'à 17h : 30 séances de 1 h 30.

Un supplément accès terre battue peut leur permettre un tout accès annuel aux 4 terres battues.

Location hivernale

Réservation d'une plage horaire semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) du 1er octobre au 30 mars. La location n'entraîne pas le titre d'adhérent

Réduction des cotisations

Des remises sont accordées pour les inscriptions à partir de 2 personnes de la même famille (voir le tarif en vigueur).

5. Formules Invitation

Possibilité d'acheter des carnets d'invitation pour les sociétaires ou non.

- Carnet de 5 tickets pour les terrains en terre battue.
 - Carnet de 5 tickets pour les terrains semi-couvert.
- (voir tarifs en vigueur)

6. Mode de réservation

Réservations

La réservation des courts se fait par internet via l'application Ten up, en téléphonant au 01.48.71.29.06 ou en sur place pendant les heures de permanence.

La notice d'utilisation de l'application Ten up est consultable au club ou sur notre site internet.

Les joueurs ne peuvent avoir 2 réservations simultanées. Ils devront, pour réserver un nouveau court, attendre la fin de leur période de jeu.

Le délai de réservation est de 48 heures à l'avance.

Pour jouer avec une personne non sociétaire, l'adhérent devra indiquer par téléphone ou par internet, via Ten up, que son partenaire est un invité.

Il devra s'acquitter sur place, avant de rentrer sur le court, du montant d'une demi-location (voir tarifs en vigueur).

Locations

Deux personnes non sociétaires ont la possibilité de réserver un court en téléphonant au secrétariat ou sur place.

Ils devront s'acquitter sur place, avant de rentrer sur le court, du montant d'une location (voir tarifs en vigueur)

Délai de réservation : 24 heures à l'avance.

Cas particuliers

Les joueurs n'ayant pas de partenaire peuvent s'adresser à l'accueil ou au responsable de la recherche de partenaire qui s'efforceront de les mettre en relation avec un partenaire.

Le TCN est affilié à la FFT et est en conséquence tenu de participer aux compétitions officielles. Les courts peuvent donc être ponctuellement réservés pour l'organisation de tournois, les matches et l'entraînement des équipes de compétition, l'enseignement des stages, les cours particuliers et les animations.

Le mercredi et le samedi, pendant les périodes scolaires, les courts sont réservés en priorité à l'école de tennis et aux rencontres de jeunes. Pendant les périodes de vacances scolaires, les terrains sont à la disposition des sociétaires.

Des cours particuliers peuvent être organisés, dans la limite des places disponibles, les jours de semaine, avant 17 heures, et le week-end pour la compétition sur sélection.

En cas de pluie ou d'impraticabilité des terrains, les terrains praticables ou couverts seront en priorité alloués aux cours, aux matchs par équipe, aux adhérents puis aux extérieurs.

7. Règles d'utilisation des courts

Le TCN est seul juge de l'opportunité d'interdire l'utilisation des courts si les conditions climatiques ou l'entretien l'exigent.

Tout joueur accédant à un court doit être inscrit au TCN, à jour de sa cotisation, ou invité, ou réservataire horaire, avoir réservé ce court, et être à jour de sa licence FFT.

Une tenue de tennis correcte ainsi que des chaussures adaptées au terrain sont obligatoires.

Le torse nu et les maillots de bains ne sont pas tolérés dans l'enceinte du TCN.

Un comportement compatible avec la pratique du tennis est exigé en respectant en particulier le silence nécessaire à la concentration des joueurs voisins.

Il est demandé aux joueurs de bien vouloir placer leurs relations sous le signe du respect et de la courtoisie. Dans cet esprit, chacun doit libérer rapidement le court. De même, les joueurs ne doivent pas se présenter sur le court avant l'heure.

S'agissant des terrains en terre battue, 3 minutes avant la fin de la période de jeu, les occupants sont tenus de passer la traîne. En cas de sécheresse, l'arrosage en cours de journée peut être fait opportunément par les occupants, mais avec les précautions imposées par cette opération délicate.

Les consignes de sécurité à respecter concernant la bulle sont affichées à l'intérieur de celle-ci.

8. Circulation et stationnement des véhicules

La circulation des vélos et patinettes est absolument interdite dans l'enceinte du TCN. Les vélos et patinettes doivent être garés sur le côté du mini-tennis, à l'emplacement prévu.

Pour accéder au parking situé dans l'enceinte du club, l'adhérent doit se procurer une télécommande exclusivement réservée aux sociétaires adultes (fonctionnement du parking consultable sur notre site).

9. Informations – Réclamations

Toute adhésion nécessite obligatoirement la présentation d'un certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué sauf exceptions (déménagement et grossesse).

Il est interdit de fumer dans le club-house.

Le TCN n'est en aucun cas responsable des vols et dégradations qui pourraient se produire dans son enceinte, les objets personnels restant sous la surveillance de leur propriétaire.

Toutes les informations souhaitées peuvent être obtenues à l'accueil. En cas de réclamation ou de litige, il est demandé aux sociétaires de bien vouloir ne pas se départir de la courtoisie traditionnelle et de faire part des difficultés rencontrées à son interlocuteur.

Tout manquement à ce règlement ou toute attitude qui nuirait au TCN pourra faire l'objet d'une communication au comité de direction qui décidera des suites appropriées et notamment d'une exclusion temporaire ou définitive du TCN.

